

## **Les comités de quartiers et conseils citoyens**

Les comités de quartiers et conseils citoyens sont des espaces de consultation, de dialogue entre les habitants et la municipalité.

Image



### **Les comités de quartiers et conseils citoyens**

Le comité de quartiers est un espace de consultation, de dialogue entre les habitants et la municipalité. Il vous permet d'être informés de la vie de votre quartier ainsi que des grands projets structurant votre ville.

Son objectif est de valoriser le cadre de vie, de promouvoir le quartier et d'enrichir les projets municipaux par vos avis, vos idées et vos propositions.

Depuis janvier 2016, trois comités de quartiers ([Beaudottes](#), [Montceuleux Pont-Blanc](#), [Rougemont/Charcot](#)) sont devenus,

conformément à la loi, des conseils citoyens. [Lire l'article paru dans Sevrans le journal](#).

### **La charte participation citoyenne**

#### **Cette charte aborde :**

- Les statuts et rôles des différents membres des comités de quartiers.
- Le règlement de fonctionnement des comités de quartiers.
- Les engagements de la municipalité à l'égard des comités de quartiers.

#### **La charte est co-signée par :**

- Le maire.
- Le conseiller municipal délégué à la vie associative, à la démocratie locale, aux comités de quartiers.
- L'élu municipal référent pour le comité de quartiers, chaque conseiller/conseillère du comité.

### **Les comités de quartiers**

#### **Les quartiers**

- [Centre-ville/Perrin](#)
- [Quartiers sud](#)
- [Primevères/Savigny](#)
- [Sablons](#)

#### **En Pratique**

##### **RENOUVELLEMENT des comités de quartiers et des conseils citoyens**

Le mandat des conseillers de quartiers est prévu pour deux années, et la dernière installation date de 2014. Il est donc grand temps de renouveler la composition des comités de quartiers et conseils citoyens.

Ce renouvellement est en cours, à chaque future réunion publique dans les quartiers. Il a déjà eu lieu pour les Quartiers Sud ([voir ici la liste des nouveaux conseillers de quartier](#)). Il aura lieu le 7 décembre dans le quartier des Sablons.

Les autres comités de quartiers et conseils citoyens sont en train de préparer une réunion publique pour janvier-février 2018. Vous pouvez vous tenir au courant en surveillant le mini-site, et prendre contact avec nous pour toute information complémentaire: [pcitoyennete@ville-sevrans](mailto:pcitoyennete@ville-sevrans.fr) [dot] fr ou 01 41 52 43 72

#### **Réunions publiques**

Le comité de quartiers se réunira en 3 réunions publiques par an, une par trimestre.

Tous les habitants et habitantes de Sevrans pourront y participer, quelle que soit leur origine et leur âge (à partir de 15 ans).

Les personnes travaillant sur le quartier, professions libérales, commerçants, services publics, sont également les bienvenues pour discuter de leur vécu professionnel du quartier.

### **Les conseillers/conseillères de comité**

Le comité sera composé de 18 conseillers /ères, pour un mandat de 2 ans, qui seront intéressé/e/s pour participer régulièrement aux réunions.

Ces conseillers et conseillères pourront être des volontaires de tous âges et de toutes professions, représentatifs de la diversité des habitants du quartier.

Trois critères seront encouragés :

- la parité entre femmes et hommes ;
- la participation des jeunes à partir de 15 ans ;
- une répartition équilibrée des habitant/es des différentes rues du quartier.

### **Pour être conseiller de comité de quartiers :**

Vous pouvez venir à la première réunion et présenter votre candidature

La désignation des 18 conseillers se fera par un tirage au sort lors de la première réunion.

Si des sièges restent vacants, vous pouvez toujours présenter votre candidature lors des réunions suivantes.

### **Les groupes de travail**

Les conseillers/ères du comité de quartier pourront se regrouper en « groupes de travail » sur des thématiques qui les intéressent. Ces groupes de travail pourront être inter-quartier.

### **Les conférences**

Pendant l'année, les conseillers/ères seront invités à des conférences qui leur seront spécialement destinées sur des thématiques concernant la vie du territoire de Sevrans : les processus municipaux de décisions, les modes de financement des différents projets à l'échelle de la Ville, la tranquillité publique, la santé, la parentalité, etc., autant de sujets selon les intérêts des habitants.

### **Les coprésidents**

Un/e habitant/e sera désignée (sur candidature) pour co-présider le comité avec l' élu municipal référent. Les co-présidents organiseront un ordre du jour en partenariat avec la responsable du Pôle citoyenneté et les différents agents de la Ville de Sevrans porteurs de projets.

### **Le comité de pilotage**

Les co-président/e/s constituent avec le conseiller municipal délégué, un comité de pilotage qui suit les activités de l'ensemble des comités de quartier de la Ville.

### **L'assemblée générale des comités de quartiers**

La première assemblée générale des comités de quartier s'est tenue le 29 juin 2013. Elle a rassemblé les conseillers des comités, l'ensemble des conseillers municipaux dont les élus référents sur chaque comité. Étaient présents également : Stéphane Gatignon, maire de Sevrans et Patrice Adolphe, élu délégué à la vie associative, à la démocratie locale, aux comités de quartiers et aux Anciens combattants.

## **Les conseils citoyens**

### **Les quartiers**

- [Beudottes](#)
- [Montceleux Pont-Blanc](#)
- [Rougemont/Charcot](#)
- [ANRU 2 renouvellement urbain](#)
- [Conférence intercommunale du logement](#)
- [Programmation de la politique de la ville](#)

## En pratique

### Qu'est ce qu'un conseil citoyen ?

Le conseil citoyen est un nouvel outil de participation ouvert et indépendant instauré par la réforme de la Politique de la Ville, suite au rapport ministériel de MH Bacqué et M Mechmache. La loi du 21 février 2014 prévoit en effet de favoriser la participation des habitants et de mieux les intégrer aux projets qui concernent leur quartier.

Les modalités de constitution des conseils citoyens ont été entérinées dans le contrat de ville intercommunal, signé par l'Etat, les 3 maires, l'intercommunalité, le département, la région, les bailleurs, la caf...

A Sevrans, ils remplacent les actuels comités de quartier. Sont concernés par ces conseils citoyens, les quartiers Rougemont, Montceuleux Pont Blanc et Beaudottes.

### Quel est son rôle ?

C'est un lieu de débat et de dialogue pour réfléchir ensemble à l'évolution de votre quartier, participer et construire des projets. Selon la loi, les conseils citoyens seront particulièrement mobilisés dans les discussions autour de l'aménagement urbain (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - NPNRU), de la Gestion Urbaine de Proximité, du Programme de Réussite Educative (PRE), de la Politique de la Ville.

### Qui peut participer ?

Vous habitez, vous étudiez, vous travaillez ou êtes membres d'une association à Sevrans, vous pouvez donc vous porter candidat pour participer au conseil citoyen.

Celui-ci est composé de deux collèges dont les membres sont tirés au sort :

- > 1 collège habitants
- > 1 collège associations et acteurs professionnels du quartier

### Comment participer ?

Prenez contact avec le Pôle citoyenneté, au 01 41 52 43 72, et venez aux réunions dont on vous indiquera les dates.

## Grâce à vous

Grâce à la participation des habitants dans les comités de quartiers et conseils citoyens des actions voient le jour.

- Animations Jan Masaryk
- Vide-greniers

## Contact

Pour toute information sur votre comité de quartiers ou votre conseil citoyen, n'hésitez pas à contacter

### le pôle citoyenneté :

Anna JARRY-OMAROVA,  
Responsable du Pôle Citoyenneté.  
01 41 52 43 50

Fatou TOURE,  
Chargée de mission de participation citoyenne.  
01 41 52 43 52

**10 avenue Salvado-Allende - 93270 Sevrans**

**01 41 52 43 72 - 52**

pcitoyennete@ville-sevrans [dot] fr ( )

**Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h, puis de 14 h à 17 h, fermé le vendredi après-midi.**

## Assemblée générale de décembre 2018

### Assemblée Générale des comités de quartiers et conseils citoyens

Retour en images de cette AG qui s'est déroulée le 15 décembre 2018 à la PEIF











Publié le 19 décembre 2018

## Les quartiers



## Actualité

Visite des nouveaux locaux du Pôle citoyenneté et galette des rois en salle du bureau municipal.



## Contact

Pour toute information sur votre Comité de Quartiers ou votre Conseil Citoyen, n'hésitez pas à contacter le Pôle Citoyenneté :

28 avenue du Général Leclerc  
93270 Sevran

01 41 52 43 52 ou 01 41 52 45 16  
pcitoyennete@ville-sevran [dot] fr